

## Qu'est-ce qu'un audit conforme au coup de pouce Rénovation Globale ?

- L'audit énergétique doit être réalisé par un bureau d'étude certifié RGE Audit énergétique.
- Le SIRET, la raison sociale et le numéro du RGE de l'auditeur doivent être mentionnés sur le rapport.

Le rapport doit mentionner :

- **Date et référence du rapport**
- **Date de la visite du bâtiment**
- **Le nom du logiciel de calcul utilisé, ainsi que sa date et numéro de version.**
- **La méthode de calcul utilisé**
- L'état des lieux des différents postes de consommation d'énergie et des principaux défauts identifiés (situation et état du bâti, mode de chauffage et production de chaleur, surface habitable,...) ;
- **Une liste de préconisations** visant à améliorer la performance et la gestion des équipements. Chaque préconisation proposée est accompagnée d'une estimation du coût de mise en œuvre et des économies attendues ;
- Des recommandations visant à inciter les occupants à développer des comportements sobres en énergie ;
- Un lexique
- Les différents dispositifs locaux et nationaux d'accompagnement de la rénovation énergétique.
- Le nouveau classement énergétique du bâtiment ;
- Le nouveau classement en gaz à effet de serre du bâtiment ;
- L'estimation de la consommation annuelle d'énergie de la maison liée au chauffage, au refroidissement, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et à la ventilation

- **Au moins les deux scénarios suivants :**

- > 1 scénario en 1 seule étape permettant une baisse d'au moins 30% des consommations en énergie primaire et une consommation en énergie primaire finale  $< 330\text{kWh/m}^2/\text{an}$ .
- > 1 scénario en 4 étapes maximum permettant d'atteindre le niveau BBC. Les étapes doivent être préconisées selon un ordonnancement visant à maximiser l'économie d'énergie lors des premières étapes sans compromettre la faisabilité technique ou économique des étapes suivantes, en tenant compte des éventuelles pathologies du bâtiment

## L'état initial doit comporter :

- Les CEP en kWhEP/m<sup>2</sup>SHAB/an pour chacun des 3 usages chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire
- Les CEP en kWhEP/m<sup>2</sup>SHAB/an par usage
- Les CEF selon les 3 usages en kWhEF/ m<sup>2</sup>SHAB /an ;
- L'émission annuelle totale de gaz à effet de serre du bâtiment avant travaux pour l'ensemble des usages de l'énergie précités exprimée en kgCO<sub>2</sub>/ m<sup>2</sup>SHAB /an avec l'étiquette climat associé
- Le classement énergétique du bâtiment

Le descriptif du bâtiment doit comporter :

- Année de construction
- Nombre d'étages
- Photos et descriptifs des façades, de la toiture, du système de chauffage, des menuiseries, etc.
- Coût annuel d'exploitation des installations

## Chacun des scénarios doit préciser

1. Les **CEP en kWhEP/m<sup>2</sup>SHAB/an pour chacun des 3 usages** chauffage, refroidissement et production d'eau chaude sanitaire
2. Les **CEP en kWhEP/m<sup>2</sup>SHAB/an au total** sur les 3 usages
3. Les **CEF selon les 3 usages** et en kWhEF/ m<sup>2</sup>SHAB /an ;
4. Les **CEP en kWh/an** au total sur les 3 usages
5. **L'émission annuelle totale de gaz à effet de serre du bâtiment après travaux** pour l'ensemble des usages de l'énergie précités exprimée en kgCO<sub>2</sub>/ m<sup>2</sup>SHAB /an
6. Le nouveau classement énergétique du bâtiment ;
7. Le nouveau classement en gaz à effet de serre du bâtiment ;
8. Le gain énergétique sur les 3 usages chauffage, refroidissement et ECS en %
9. L'estimation des économies d'énergie en énergie primaire, puis en euros par rapport à la situation de référence (état initial);
10. L'estimation du coût des travaux détaillé par action ;
11. Le dimensionnement du générateur de chauffage si nécessaire
12. Pour chaque type de travaux proposés, **les critères de performances minimales** des équipements, matériaux ou appareils nécessaires aux entreprises pour la réalisation des travaux.
13. Les aides financières mobilisables ;
14. Le temps de retour sur investissement ainsi qu'en € et leur cohérence globale ;